

Formation interministérielle des Assistants de prévention

Du 30 septembre au 4 octobre 2013

CIF de PARIS – St DENIS

19 rue des Bretons

ZAC du Cornillon Sud

93210 LA PLAINE SAINT DENIS

Cette formation débutera à 9H30 le lundi 30 septembre et se terminera à 16 h le vendredi 4 octobre 2013.

Le nouveau contexte général de la santé et de la sécurité au travail dans la fonction publique.

Le ministère de la Fonction publique a inscrit à l'ordre de ses priorités le développement de la prévention en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail. Ceci a donné lieu le 20 novembre 2009 à la signature d'un accord sur la santé et la sécurité au travail qui concerne les trois versants de la Fonction publique.

La **loi no 2010-751 du 5 juillet 2010** relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la Fonction publique a fixé de nouvelles dispositions en matière de Comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail qui aura pour mission de :

- contribuer à la protection de la santé physique et mentale et de la sécurité des agents dans leur travail et à l'amélioration des conditions de travail ;
- veiller à l'observation des prescriptions légales prises en ces matières.

Le **décret n° 2011-774 du 28 juin 2011** portant modification du décret 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et la sécurité dans la Fonction publique apporte de nouvelles transformations. Ce texte définit les missions, les rôles et moyens des acteurs de la prévention au sein de la Fonction publique et en particulier pour les assistants, conseillers de prévention (ex ACMO) et les CHSCT.

La **circulaire B9 du 9 août 2011** du ministère de la Fonction publique abroge et remplace la circulaire FP4 n°1871 du 24 janvier 1996 relative à l'application du décret n°82-453 du 28 mai 1982. Elle est organisée sous forme de fiches relatives :

- Aux règles applicables aux services et aux établissements publics de l'Etat en matière de santé et de sécurité au travail, aux responsabilités en cette matière ainsi qu'aux fonctions d'assistance et de conseil dans la mise en œuvre de ces règles ;
- Au contrôle de l'application des règles en matière de santé et de sécurité au travail ;
- Aux droits d'alerte et de retrait ;
- A la formation des agents à la santé et la sécurité au travail ;
- Aux services de médecine de prévention ;

- Au dialogue social en cette matière, notamment par le biais des instances de concertation qui peuvent intervenir en la matière ;
- A l'organisation et au mode de composition des CHSCT ;
- Aux missions et au fonctionnement des CHSCT.

Une fiche particulière est en outre réservée aux dispositions transitoires applicables aux CHSCT, dans la perspective du renouvellement général des instances de dialogue social dans la fonction publique à l'automne 2012 et en 2014.

- L'annexe 17 sur le règlement intérieur type du CHSCT est venu compléter cette circulaire en novembre 2011.

Ces textes viennent mettre en place la nouvelle démarche de santé sécurité au travail dans la Fonction publique.

C'est dans cette perspective que va se dérouler la formation dont les principaux points d'étapes sont les suivants :

- Missions et enjeux réglementaires
- Présentation de différents risques professionnels
- Entreprises extérieures et analyse d'accident : méthodologie
- Démarche d'évaluation des risques professionnels
- Etude de cas

Le programme détaillé vous sera adressé lors de l'envoi du dossier d'inscription.

Merci de compléter le document ci-dessous :

